



## Succession de mon compagnon

Par **lucine123**, le **08/11/2018** à **13:54**

Bonjour,

Mon compagnon est décédé d'un accident de la circulation en mai dernier. Nous n'étions ni mariés ni pacsés. Nous avons un bébé de 16 mois aujourd'hui. Mon compagnon a une fille mineure, d'une précédente union. Dès le décès de mon compagnon, j'ai été menacée physiquement par son ex-compagne et sa fille afin qu'elles récupèrent tous les biens que mon compagnon avait à notre domicile. J'ai prévenu la gendarmerie qui m'a informé ne rien pouvoir faire pour moi et mon bébé, mise à part quitter la maison que nous habitons. Sous la menace, j'ai accepté de céder les biens qu'elles me réclamaient (presque tout) avec la présence d'un huissier, et surtout avant l'ouverture de la succession. J'ai même quitté la région que j'habitais avec mon compagnon et notre bébé, me sentant réellement en danger (tentative d'effraction, intimidation et menaces physiques). Mon compagnon avait signé un compromis de vente de leur maison avec son ex-compagne avant son décès. Mon compagnon et moi avons également une société dont je ne possédais des parts qu'à 30%. Suite à son décès, la société ne peut plus fonctionner. Il gérait la production et moi le reste. Je paie 2200 € de loyer chaque mois, sans aucune rentrée d'argent et avec un bail de location de 3 ans. Mon notaire me dit que la priorité est la vente du bien immobilier, bien que la société perd de la valeur chaque jour. Je lui ai demandé de trouver une solution rapide quant au rachat des parts de mon compagnon, en vain. Aujourd'hui, mon notaire me suggère de lui donner procuration pour la vente du bien immobilier et du reste, mais je n'ai aucun projet d'acte stipulant : le devenir de la société, les biens récupérés par l'ex-compagne et sa fille, le véhicule que mon compagnon et moi-même venions de racheter à 50/50, le devenir de la moto de mon compagnon pour laquelle, les héritières paient chaque jour des frais de garde au sein d'un garage, etc...

Je souhaiterais savoir s'il est judicieux de donner procuration à mon notaire sachant que de nombreux points restent en suspens ? Suis-je en droit d'exiger un acte notarial intégral plutôt qu'un projet de vente immobilier ? Est-ce une obligation de faire constater ma signature en mairie pour une éventuelle procuration, car j'ai demandé une totale discrétion quant à ma nouvelle adresse ?

Je vous remercie par avance de votre réponse. Cordialement

Par **Visiteur**, le **08/11/2018** à **14:31**

Bonjour,

en fait vous n'êtes héritière de rien ! Seule sa fille l'est ! Et votre bébé !! Ce sont ses 2 héritiers !

Par **lucine123**, le **08/11/2018** à **14:51**

Bonjour Grenouille, Oui, je sais, là n'est pas ma question. Je défends les intérêts de ma fille.

Par **Visiteur**, le **08/11/2018** à **15:29**

En abandonnant tout ?